

Saint-Claude, le 22 juillet 2022

Les bonnes pratiques sur les aires de pique-nique

Chaque année en période de vacances, le Parc national de la Guadeloupe et les 21 communes de son aire d'adhésion optimale vous accueillent sur des espaces naturels d'exception.

Patrice Segretier, chargé de mission Sport et nature au Parc national rappellera les bons gestes pour profiter de la nature tout en la préservant, ce mardi 26 juillet 2022 à 9h00 sur l'aire de pique-nique de Mazarin, au lieu-dit Trois-pointes à Vieux Fort.

Plages, rivières et montagnes, notre territoire offre de très nombreuses aires de pique-nique. Ces lieux de détente sont particulièrement appréciés de la population qui aime s'y retrouver pour partager des moments de convivialité, pratiquer des activités de détente, observer la nature ou se rafraîchir. Ces espaces présentent aussi une faune et une flore remarquables qui doivent être préservées pour les générations futures.

Pour maintenir la qualité de ces espaces, il est important que tout un chacun adopte un comportement adapté.

Lieux de farniente, nos plages sont aussi des lieux de pontes de tortues marines, comme à Rifflet Deshaies ou à Grand-Anse Trois-Rivières. A Sainte-Rose ou à Anse-Bertand, des raisiniers, patates de bords de mer et bien d'autres espèces occupent ces espaces. La barrière de corail de Port-Louis est un milieu où l'on peut admirer poissons perroquets, éponges de mer et bien d'autres expèces.

Les rivières guadeloupéennes sont également de véritables nurseries pour les ouassous (macrobrachium carcinus). Le long de la route de la Traversée, entre Petit-Bourg et Pointe-Noire, le Pic de Guadeloupe (Melanerpes herminieri) ou le Dynaste hercule se retrouvent dans nos forêts au milieu d'une flore luxuriante composée entre autres de fougères arborescentes ou de gommiers.

Situé au lieu-dit Mazarin, l'aire éco-touristique des Trois-pointes à Vieux-Fort offre un magnifique panorama sur la ville de Basse-Terre, le phare de Vieux-Fort et l'archipel des Saintes. Très apprécié des vacanciers, cet espace est équipé de carbets avec table et bancs en bois, dont un permettant l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Le Parc national veille à la préservation des patrimoines naturel, culturel et paysager de la Guadeloupe.

Vous êtes invités à rencontrer Patrice Segrétier ce mardi 26 juillet à 9h sur l'aire de pique nique de Mazarin, site Trois-Pointes à Vieux-Fort.

Contact presse: Lynda OBYDOL

Tél: +590 590 41 55 50 Port.:+590 690 37 29 89 lynda.obydol@guadeloupe-parcnational.fr

Parc national de la Guadeloupe Montéran - 97120 Saint-Claude







A propos du Parc national

Créé en 1989, le Parc national de la Guadeloupe est un territoire et un espace naturel dont les paysages, la biodiversité, la richesse culturelle et le caractère sont reconnus comme exceptionnels, ce qui justifie la mise en place d'une protection et d'une gestion pour garantir leur pérennité pour les générations futures.

Le Parc national de la Guadeloupe est composé :

- De « cœurs » terrestre et marin qui bénéficient d'une protection renforcée via une réglementation spécifique ;
- D'une « aire maritime adjacente » qui exprime également des orientations de développement durable ;
- D'une « aire d'adhésion » qui comprend 20 communes signataires de la charte de territoire du Parc ; cette aire constitue un territoire en solidarité écologique avec les cœurs, sur lequel les communes s'engagent volontairement pour favoriser son développement durable, avec l'appui du Parc.

Approuvée en conseil d'Etat par décret n°2014-48 du 21 janvier 2014, la charte du Parc national de la Guadeloupe définit le projet du territoire pour quinze ans. Elle concerne à la fois le cœur, l'aire maritime adjacente et une aire d'adhésion réunissant les communes qui souscrivent à ce projet collectif en faveur du développement du territoire, d'un mode de vie harmonieux et durable.

Des conventions d'application triennales permettent de planifier la mise en œuvre concrète des orientations, des mesures de protection, valorisation et développement durable et plus particulièrement des engagements pris par les communes.